



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Procès-verbal n°05

(Mise en ligne le 19/08/2021)

Réunion du : Jeudi 19 Août 2021

Responsable : M. Valentin HABASTIDA

Membres Présents : MM. Julien LECOEUR – Stéphane RICHARD – Mathias SUCH – Vincent STEFANI

Assiste à la réunion : Mme SANTIGLI Nathalie

MODALITES D'APPEL EN 2^{ème} INSTANCE D'UNE DECISION DE LA COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Conformément aux dispositions de l'**art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions de la Commission Technique / Pôle Football d'Animation ayant jugé en 1^{ère} instance sont passibles d'appel en 2^{ème} instance devant la Commission Générale d'Appel du District de Provence.

- 1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

- 2) L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

- 3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.
- 5) Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **50 Euros**.

INFORMATIONS GENERALES

Mise à disposition des installations pour les plateaux U6 à U9

Les clubs souhaitant recevoir des plateaux doivent retourner le document de « Mise à disposition des installations » diffusé sur notre site internet mais également transmis par mail sur les boîtes officielles des Clubs **avant le 03 Septembre 2021 dernier délai.**

Engagements Football Animation Saison 2021 - 2022

CATEGORIES U6 À U9

- Tous les plateaux U6 à U9 se dérouleront les samedis matin.
Deux créneaux de convocation sont mis en place par lieux :
 - Convocation à 8h15 - début à 9h et fin à 10h30
 - Convocation à 9h45 – début à 10h30 et fin à 12hLa feuille de match devra être remplie, signée par le responsable d'équipe, puis être remise au référent au plus tard 15 minutes avant le début du plateau
- 10 équipes maximum seront convoquées par plateaux et par créneaux (10 équipes à 9h et 10 équipes à 10h30)
- 2 équipes maximum par club seront convoquées par créneaux de pratique sur un même lieu.** (Si le club à 4 équipes U9, deux sont convoquées à 9h et deux à 10h30).
- Les fiches d'engagements sont disponibles sur le site du District de Provence et devront être retournées **au plus tard le Vendredi 10 Septembre 2021. Des périodes d'ajustement pour les modifications d'équipes sont créées pendant les vacances scolaires.**

PERIODES	ORGANISATION
Jusqu'au 10 septembre 2021	Phase d'engagement
Du 11 septembre au 24 octobre 2021	1 ^{ère} phase
Du 25 octobre au 5 novembre 2021	Phase d'ajustement n°1
Du 8 novembre au 19 décembre 2021	2 ^{ème} phase
Du 20 décembre au 31 décembre 2021	Phase d'ajustement n°2
Du 3 janvier au 6 février 2022	3 ^{ème} phase
Du 7 février au 20 février 2022	Phase d'ajustement n°3
Du 21 février au 9 avril 2022	4 ^{ème} phase
Du 11 avril au 23 avril 2022	Phase d'ajustement n°4
A partir du 25 avril 2022	5 ^{ème} phase

Phase d'engagement : Période d'inscription des équipes avant le début des compétitions.

Phases de pratique : Périodes de jeu où l'ajout d'équipe est impossible.

Phases d'ajustement : Périodes définies pour modifier le nombre d'équipes engagées sur la prochaine phase de pratique.

CATEGORIES U10 à U13 (G et F)

- Les engagements devront s'effectuer en ligne (Footclubs) **jusqu'au vendredi 10 septembre 2021 dernier délai** pour toutes les catégories concernées. Après cette date, **plus aucun engagement ne sera pris en compte avant la phase n°2 (Janvier 2022).**
- Les clubs ont la possibilité d'engager, par année d'âge et sous réserve de validation de la Commission Foot Animation :
Niveau Critérium : 1 équipe
Niveau 1 : 2 équipes
Niveau 2 : Engagements illimités

- La compétition se déroulera en 2 phases (**1^{ère} phase d'Octobre à Décembre** et **2^{nde} phase de Janvier à Mai**). Les clubs auront la possibilité de faire une demande de modification de niveau ou de groupe **entre les 2 phases** et celle-ci sera étudiée par la Commission Foot Animation,
- Concernant les Challenges et le Festival Foot U13, une seule équipe par club sera engagée **automatiquement**. Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas participer aux Challenges et au Festival U13, un mail devra être envoyé depuis la boîte officielle du club avant **le 1^{er} décembre 2021**

Tableau Récapitulatif des Engagements Football Animation au 19 Août 2021

CLUBS	N°AFF	U6	U7	U8	U9	EFF
AS BOMBARDIERE	548209	3	3	3	3	
CA CROIX SAINTE	509573	3	3	3	6	2
FC LE THOLONET	550560		1		1	
GJ AIX LUYNES ATHLET	560798	2	2	2	2	1
SC ALLAUCH	554101	2	2	2	2	
SC MONTRED BONN	500381	1	2	2	2	
US PUYRICARD	503530	2	2	2	2	
US EGUILLES	521411	2	2	2	4	
US MICHELIS	514901	2	2	2	1	
USPEG	500092	3	3	3	2	1

Entente

- US CHEMINOTS MARSEILLAIS – NORD OLYMPIQUE

Demande d'entente dans les catégories U6 à U13 transmise en Comité Directeur pour validation.

- US EGUILLES – SC ST CANNAT FEMININ

Demande d'entente dans la catégorie U13F transmise en Comité Directeur pour validation. Appellation E.STCANNATFEEGUILLES

Le Responsable de la Commission Football Animation
Valentin HABASTIDA

